

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 21 JUILLET 2021

Date de convocation : 15 juillet 2021

Président de séance : Régis COUTANT

Lieu de la séance : salle des fêtes de Damery

Nombre de conseillers en exercice : 72

Nombre de conseillers présents : 41

42 (à partir délib. n° 21-130)

Nombre de votants : 57

58

Étaient présents les délégués suivants :

Mmes Muguette CURFS, Danielle DESPEZELLE-GALLET suppléante remplaçant Denis MOREAUX, Cécile OESLICK, Sandrine MIGNON-GROSJEAN, Maryse MINOT, Isabelle MICHELET, Alexandra HACHET, Maryline VUIBLET, Catherine FONTANESI, Marie-Line CHARPENTIER, Sylvie PIETREMENT et Corinne DÉPAUX.

MM. Xavier CARTON, Maurice LOMBARD, Pascal NAILLON, David QUATREVAUX, Jacques CONSTANTINIDI, Michel BONNINGRE suppléant remplaçant Laurent COUVREUR, Thierry ROCHETTE suppléant remplaçant Laurent GROSDIDIER, Gérard GUYARD, Jean-François MOUSSY, Vincent ROBERT suppléant remplaçant Jacky BOCHET, Sylvain BIZZOCCHI, Régis COUTANT, Michel COURTEAUX, Jean-Luc TARATUTA, Philippe DUMONT, Christophe PETIT, Bernard LISCH, Didier DÉPIT, Christophe CHATELAIN, José MIGUEL, Olivier VEAUX, Patrick JAGER, Patrick ACKER, Alexandre PIAT suppléant remplaçant Denis CASTERS, Fabrice HUBERT, Jean-Claude BUCQUET, Pierre LANGLOIS, Guillaume GUERRE et David COUTELAS.

Étaient représentés :

M. Renaud SYMCZYK donne pouvoir à M. Régis COUTANT  
M. Jean-Claude SIMON donne pouvoir à Mme Sylvie PIETREMENT  
M. Yves PUNTEL donne pouvoir à Mme Maryse MINOT  
Mme Francine PICAVET donne pouvoir à Mme Isabelle MICHELET  
M. Xavier DUVAT donne pouvoir à M. Maurice LOMBARD  
M. Freddy LECACHEUR donne pouvoir à M. Guillaume GUERRE  
Mme Brigitte AUBERT donne pouvoir à M. Christophe PETIT  
M. Alain FRIQUOT donne pouvoir à M. Patrick JAGER  
M. Stéphane BOULANT donne pouvoir à M. Olivier VEAUX  
M. Frédéric POMMELET donne pouvoir à M. David QUATREVAUX  
M. Olivier HUOT donne pouvoir à Mme Catherine FONTANESI  
M. Didier POUPINEL-DESCAMBRES donne pouvoir à Mme Muguette CURFS  
M. Benoît BOUDÉ donne pouvoir à M. Olivier VEAUX  
Mme Odile LEMAIRE donne pouvoir à Mme Cécile OESLICK  
Mme Sylvie GUENET-NANSOT donne pouvoir à M. Régis COUTANT  
M. Patrick THIBAUT donne pouvoir à Mme Maryse MINOT

Étaient excusés les titulaires suivants : Mmes Thérèse LEBRUN-DAVID, Christine METEYER, Marie-Louise TONON, Christiane FOURNY, MM. Denis MOREAUX, Laurent COUVREUR, Laurent GROSDIDIER, José PIERLOT, Jacky BOCHET, Jacky GRANDREMY, Christian BRUYEN, Yann THOMAS, Michel LORIOT et Denis CASTERS.

Étaient absents : Mmes Pauline ACCARIÉS, Céline MEUNIER, MM. Ludovic WELCHE, Olivier MEUNIER, André VARLET, et Patrick BREUL.

Secrétaire de séance : Mme Maryline VUIBLET.

Le quorum est atteint ; la séance débute à 18h30.

Le Président accueille les membres du Conseil et leur souhaite la bienvenue.

Il propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 30 juin 2021 et demande si certains ont des observations à présenter sur celui-ci.

**Adopté à l'unanimité.**

**21-128. CONSTRUCTION DU BATIMENT D'EXPLOITATION POUR LES SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUTAIRES.  
ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre des travaux d'aménagement d'un bâtiment d'exploitation pour les services techniques communautaires au sein de la ZA des Varennes à Dormans, le Conseil accepte de confier :

- le lot 1 à l'entreprise COLAS, pour un montant de 47 950,00 € HT ;
- le lot 2 à l'entreprise PIC BATMENT, pour un montant de 46 370,69 € HT ;
- le lot 9 à l'entreprise EG REFRIGERATION, pour un montant de 8 907,21 € HT ;

- le lot 10 à l'entreprise SAS ANQUET, pour un montant de 10 300,00 € HT.

Le Conseil prend acte que pour les lots 3, 4, 5 et 8, une négociation est engagée avec l'ensemble des candidats ayant remis une offre, et que pour les lots 6, 7 et 11, au vu de l'infructuosité des offres, une nouvelle procédure adaptée par consultation directe auprès des entreprises, dont celles ayant remis une offre, va être initiée.

**Adopté à l'unanimité.**

### **21-129. CREATION DU FONDS « DEVELOPPEMENT DU TOURISME INSOLITE ». CONVENTION AVEC LA REGION GRAND EST.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil autorise le Président à signer la convention de financements complémentaires des EPCI du Grand Est dans le champ des aides aux entreprises entre la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne et la Région Grand Est.

Il autorise la création du fonds d'aide dédié « au développement du tourisme insolite » d'un budget total de 10 000 € relatif à l'accompagnement de deux dossiers, soit 5 000 € par projet retenu.

**Adopté à l'unanimité.**

Arrivée de Michel LORIOT.

### **21-130. BUDGET GENERAL - 94900. DOTATION AUX PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil retient pour le calcul aux dotations des provisions aux créances douteuses à compter de l'exercice 2021, la méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance avec des taux forfaitaires de dépréciation tels que détaillés ci-dessous :

Créances restant à recouvrer		Application mode de calcul	
Exercices de Prise en charge des créances	Montant Total	Taux de dépréciation	Montant du stock de provisions à constituer
N-1	86 442,51 €	15%	12 966,38 €
N-2	17 131,63 €	20 %	3 426,33 €
N-3	39 238,42 €	75 %	29 428,82 €
Antérieurs	27 233,27 €	100 %	27 233,27 €
Provisions à constituer sur 2021			73 054,80 €

**Adopté à l'unanimité.**

### **21-131. BUDGET ASSAINISEMENT COLLECTIF - 94902. DOTATION AUX PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil retient pour le calcul aux dotations des provisions aux créances douteuses à compter de l'exercice 2021, la méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance avec des taux forfaitaires de dépréciation tels que détaillés ci-dessous :

Créances restant à recouvrer		Application mode de calcul	
Exercices de Prise en charge des créances	Montant Total	Taux de dépréciation	Montant du stock de provisions à constituer
N-1	157 910,14 €	15%	23 686,53 €
N-2	12 107,50 €	20 %	2 421,50 €
N-3	14 337,83 €	75 %	10 753,38 €
Antérieurs	62 724,50 €	100 %	62 724,50 €
Provisions à constituer sur 2021			99 585,91 €

**Adopté à l'unanimité.**

**21-132. BUDGET EAU POTABLE - 94903.  
DOTATION AUX PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil retient pour le calcul aux dotations des provisions aux créances douteuses à compter de l'exercice 2021, la méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance avec des taux forfaitaires de dépréciation tels que détaillés ci-dessous :

Créances restant à recouvrer		Application mode de calcul	
Exercices de Prise en charge des créances	Montant Total	Taux de dépréciation	Montant du stock de provisions à constituer
N-1	117 292,99 €	15%	17 593,95 €
N-2	11 429,42 €	20 %	2 285,89 €
N-3	2 109,78 €	75 %	1 582,34 €
Antérieurs	2 047,21 €	100 %	2 047,21 €
Provisions à constituer sur 2021			23 509,39 €

Adopté à l'unanimité.

**21-133. BUDGET SPANC - 94905.  
DOTATION AUX PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil retient pour le calcul aux dotations des provisions aux créances douteuses à compter de l'exercice 2021, la méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance avec des taux forfaitaires de dépréciation tels que détaillés ci-dessous :

Créances restant à recouvrer		Application mode de calcul	
Exercices de Prise en charge des créances	Montant Total	Taux de dépréciation	Montant du stock de provisions à constituer
N-1	3 399,00 €	15%	509,85 €
N-2	528,00 €	20 %	105,60 €
N-3	1 160,98 €	75 %	870,74 €
Antérieurs	1 575,63 €	100 %	1 575,63 €
Provisions à constituer sur 2021			3 061,82 €

Adopté à l'unanimité.

**21-134. BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - 94902. EXERCICE 2021.  
DECISION MODIFICATIVE N°4.**

Rapporteur : Le Président

Cette décision modificative consiste en :

- section de fonctionnement : l'inscription de crédits supplémentaires pour la dotation aux provisions sur créances douteuses,
- section d'investissement :
  - . dépenses : un complément de crédits budgétaires pour les dépenses de travaux et d'achats du quotidien,
  - . recettes : d'une part, un ajustement calendaire prévisionnel de l'encaissement des subventions d'équipement et des avances à taux zéro de l'AESN et, d'autre part, l'inscription d'un emprunt pour le financement de la station d'épuration de Dormans.

Adopté à l'unanimité.

**21-135. BUDGET EAU POTABLE - 94903. EXERCICE 2021.  
DECISION MODIFICATIVE N°3.**

Rapporteur : Le Président

Cette décision modificative consiste en :

- section de fonctionnement : l'inscription de crédits supplémentaires pour la dotation aux provisions sur créances douteuses,
- section d'investissement : l'inscription de crédits pour le remboursement à l'AESN de trop-perçus sur subventions versées.

Adopté à l'unanimité.

### **21-136. ETUDES POUR LA PROTECTION CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES DES AIRES D'ALIMENTATION DES CAPTAGES. ATTRIBUTION DES MARCHÉS.**

Rapporteur : Jean-François MOUSSY

Dans le cadre de la réalisation des études d'aires d'alimentation de captages pour les communes de Baslieux-sous-Châtillon, Boursault, Chatillon-sur-Marne et Saint-Martin d'Ablois, le Conseil accepte de confier :

- le lot 1 à l'entreprise AMODIAG ENVIRONNEMENT, pour la somme de 42 095,00 € HT ;
- le lot 2 au groupement Alliance Environnement Exploitation / Hydriad Eau et Environnement, pour la somme de 41 150,00 € HT.

**Adopté à l'unanimité.**

### **21-137. SECURISATION DES SITES D'EAU POTABLE. LANCEMENT DE CONSULTATION.**

Rapporteur : Jean-François MOUSSY

Dans le cadre de la sécurisation des sites concourant à l'exercice de la compétence production et distribution d'eau potable, notamment par l'installation de portails et de clôtures sont nécessaires, le Conseil autorise le Président à initier la consultation, selon une procédure adaptée, pour la réalisation des travaux.

**Adopté à l'unanimité.**

### **21-138. CREATION D'UN SECOND FORAGE A TRY, COMMUNE DE DORMANS. LANCEMENT DE CONSULTATION POUR MAITRISE D'ŒUVRE.**

Rapporteur : Jean-François MOUSSY

Dans le cadre de la réalisation d'un second forage dans le périmètre de protection immédiate du captage de Try et afin de réaliser un diagnostic vis-à-vis du risque inondation de l'ouvrage existant, le Conseil autorise le Président à initier la consultation, selon une procédure adaptée, pour la mission de maîtrise d'œuvre.

**Adopté à l'unanimité.**

### **21-139. REHABILITATION DE LA STATION D'EPURATION DE SAINT MARTIN D'ABLOIS. AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE.**

Rapporteur : Le Président

Le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la station d'épuration de Saint Martin d'Ablois a été attribué au bureau d'étude SAS SOGETI Ingénierie Infra, pour un montant de 13 735,00 € HT dont les missions ACT, VISA, DET et AOR rémunérées à 4.93% du montant du marché travaux, estimé à 160 000,00 € HT et la réalisation des dossiers de subventions pour un montant de 135,00 € HT.

Suite à l'attribution du marché de travaux pour un montant de 285 600,00 € HT et la suppression de la rédaction des dossiers de subvention, le Conseil accepte l'avenant n°1 au dit contrat de maîtrise d'œuvre, pour la somme de 6 057,08 € HT, fixant ainsi le nouveau montant du marché à la somme de 19 792,08 € HT.

**Adopté à l'unanimité.**

### **21-140 CANALISATION DE REJET DES EAUX TRAITÉES DE LA NOUVELLE STATION D'EPURATION DE DORMANS. ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX.**

Rapporteur : Le Président

Dans le cadre des travaux de mise en place de la canalisation de rejet des eaux traitées de la nouvelle station d'épuration de Dormans, le Conseil accepte de confier le marché à l'entreprise GUINTOLI / EHTP, pour la somme de 78 345,20 € HT.

**Adopté à l'unanimité.**

### **21-141. REGLEMENT DU SERVICE VOIRIE ET RESEAUX DIVERS.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Le Conseil adopte le règlement du service voirie et réseaux divers.

**Adopté à l'unanimité.**

### **21-142. REDEVANCE SPECIALE POUR LES DECHETS ASSIMILES AUX ORDURES MENAGERES POUR LES VITICULTEURS, EN PERIODE VENDANGES.**

**Annule et remplace la délibération n°17-224 en date du 29 juin 2017.**

Rapporteur : Fabrice HUBERT

Le Conseil décide d'instaurer les tarifs de redevance spéciale suivants :

- Location : 50 € TTC par bac
- Achat : 150 € TTC par bac

Adopté à l'unanimité.

#### 21-143. DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES.

Rapporteur : Maryse MINOT

Le Conseil prend acte que sont proclamés délégués au sein du comité consultatif des sapeurs-pompiers volontaires :

. Régis COUTANT, Président, de droit . Maryse MINOT  
. Thérèse LEBRUN-DAVID . Jacques CONSTANTINIDI.

Adopté à l'unanimité.

#### 21-144. CREATION DE POSTES.

Rapporteur : Le Président

Le Conseil décide de créer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, des postes à temps non complet, dont le détail est repris ci-dessous :

Grade	DHS du poste à créer	Emploi
Adjoint technique	12.61/35 <sup>ème</sup>	Agent périscolaire
Adjoint technique	15.75/35 <sup>ème</sup>	Agent périscolaire
Adjoint technique	25.09/35 <sup>ème</sup>	Agent périscolaire
Adjoint technique	4.70/35 <sup>ème</sup>	Agent périscolaire

Adopté à l'unanimité.

#### 21-145. MODIFICATION DE DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE.

Rapporteur : Le Président

Le Conseil décide, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, de modifier la durée hebdomadaire de service de la façon suivante, pour le grade indiqué ci-après :

Grade	DHS initiale	DHS modifiée
Adjoint d'animation	30.79/35 <sup>ème</sup>	31.06/35 <sup>ème</sup>

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 21h00.

*Vu pour être affiché le 26 juillet 2021, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.*

A Dormans,  
Le Président, Régis COUTANT

